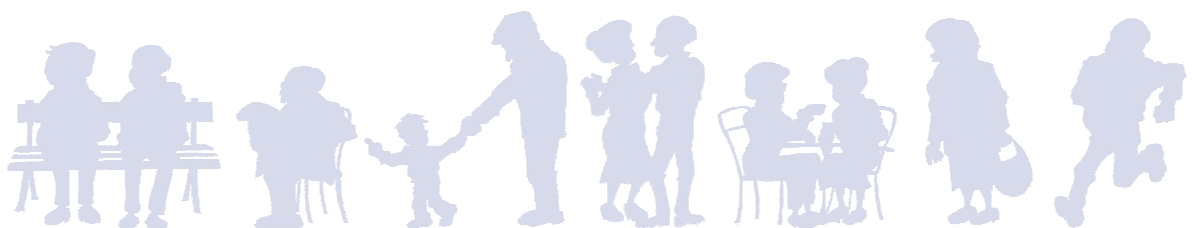




Plate-Forme Solidarité

Charte des participants

La « plate-forme solidarité » de Rouen a pour vocation de mettre en lien des personnes âgées avec des bénévoles membres de différentes associations.



Les associations signataires de la charte interviennent sur la ville de Rouen auprès d'un public fragilisé du fait d'une situation d'isolement ou d'une situation précaire sur le plan social, familial ou de la santé.

En adhérant à la plate forme solidarité, les associations d'entraide s'engagent à respecter les principes et le fonctionnement de la plate forme.

Conditions de fonctionnement des associations

Les associations signataires conservent leur identité propre et maintiennent intégralement leurs règles de fonctionnement :

- Elles définissent elles mêmes leurs missions, leurs actions et leur public.
- Elles continuent simultanément à se référer à leur propre charte.

L'action des bénévoles de la ville de Rouen est une action collective et organisée, dont la qualité est garantie par les engagements suivants :

- Les associations signataires garantissent la sélection des bénévoles qu'elles mandatent.
- Elles prennent en charge le suivi et l'encadrement de leurs bénévoles (soutien individuel ...)
- Elles assurent une régularité et une continuité dans le cadre de l'engagement pris avec chaque personne visitée.
- Elles couvrent la responsabilité civile de chacun de leurs membres.

Missions principales du bénévole auprès de la personne âgée :

- Tenir compagnie à la personne, l'écouter, la soutenir moralement dans le respect de ses convictions et de ses opinions.
- Rappeler et faire appliquer les conseils en cas de fortes chaleurs ou périodes à risque.
- S'arrêter là où la mission du professionnel commence.

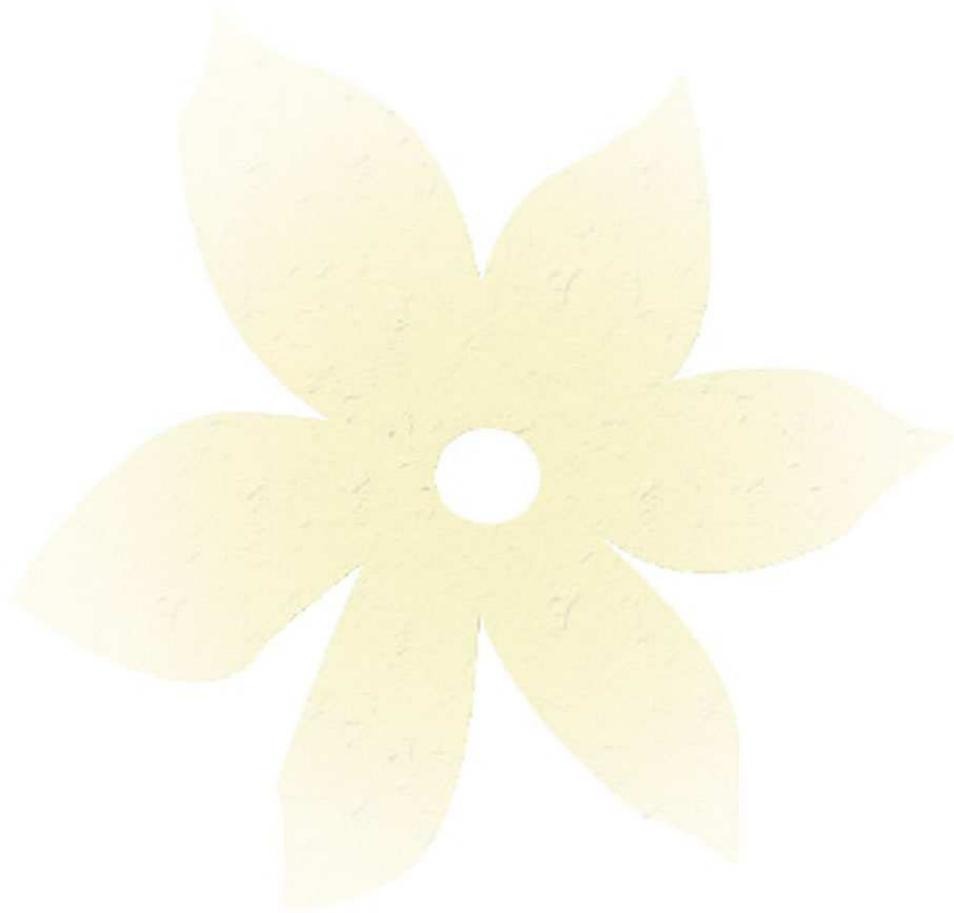
Devoirs du bénévole :

- Respecter la dignité, la liberté, la vie privée, les opinions et les particularités des personnes visitées.
- Assurer la confidentialité de ses interventions.
- Agir de façon désintéressée (base du bénévolat), et garder une totale réserve quant aux questions matérielles et financières.
- S'engager dans la durée auprès des personnes visitées.
- Tenir informé le référent de son association ou le CLIC si le besoin d'une intervention d'ordre professionnel est décelé.
- Rendre compte de son intervention de façon régulière auprès de son association.

Engagements du CLIC des Aînés

Afin d'apporter un service adapté aux personnes âgées, le CLIC des Aînés s'assure que l'intervention demandée à l'une des associations relève bien d'un service bénévole. Il effectue un suivi en collaboration avec le référent de l'association.

Le CLIC oriente les candidats au bénévolat intéressés par cette action de solidarité vers les associations signataires de la charte. Le CLIC s'efforce de réunir les moyens permettant aux associations de mener à bien leurs missions.



Organismes signataires :

- Armée du Salut
- ARSPA (Association pour l'aide et la Recherche en Soins Palliatifs et Accompagnement)
- Association des Cadres Normands Retraités
- Association des Petits Frères des Pauvres
- Association des Visiteurs des Malades en Etablissement Hospitalier (VMEH)
- CLIC des Aînés
- JALMALV (Jusqu'À La Mort Accompagner La Vie)
- L'Entraide de l'Eglise Réformée de Rouen
- La Porte Ouverte
- Les liens du Cœur
- Paroisse Bienheureux Jean XXIII
- Paroisse Notre Dame de Rouen
- Paroisse Saint Marc
- Secours Catholique
- Secours Populaire Français
- Société Saint Vincent de Paul